Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; M. UGALDE, 1er Vice-Président ; Mme BEOBIDE, 2ème Vice-Présidente ; Mmes ARHANCET, ECHEVERRIA, MOUNIOS ADURRIAGA, THOMAS ; MM. ETCHEGARAY, ETCHEPAREBORDE

EXCUSÉS : MM. ETCHEBEST, MATON

POUVOIRS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BEOBIDE

O/J N°14 – ORCHESTRE : DEVIS TECHNIQUES POUR L'ORGANISATION DU CONCERT HOMMAGE A XALBADOR AU TRINQUET MODERNE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison musicale 2026-2027 de l'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra, en collaboration avec le Trinquet Moderne de Bayonne, nous aurons le plaisir de présenter la création de Philippe de Ezcurra rendant hommage au poète Xalbador le vendredi 27 novembre 2026 à 20H.

Compte tenu de la particularité du lieu, il nous est indispensable d'avoir recours à des prestations techniques sur-mesure en phase avec le projet artistique présenté.
A ce titre, les prestataires Nomad Recording Studio et la SARL Teknik, partenaires réguliers de l'Orchestre, nous présentent leurs devis pour ce spectacle :

- **Nomad Recording Studio** pour la prestation acoustique : **9 510.67€**
- **SARL Teknik** pour la prestation lumière : **12 026.40€**

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

Régie autonome Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_14-DE

Ces devis détaillent le matériel et les prestations nécessaires et s'entendent pour la durée des répétitions au Trinquet Moderne et le concert du vendredi 27 novembre 2026.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer ces devis et à régler les factures qui en découleront.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ